Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_298-DE

DC_2026_298

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 65	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_298-DE

DC_2026_298

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- ZAC de la Roncinière à Vitré - cession d'un foncier au profit de l'association FILEAS ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'avis des domaines en date du 23 février 2026, annexé à la présente décision ;
Vu l'avis favorable de la commission Développement et Aménagement Economique, Emploi, Enseignement Supérieur, Agriculture en date du 3 juin 2026 ;

Considérant la sollicitation de l'association FILEAS, de se porter acquéreur de la parcelle CK 258p située ZAC de la Roncinière à Vitré, d'une surface de 5 289m² à parfaire ou à diminuer, selon bornage définitif, qui sera réalisé par le cabinet géomètre expert Arnaud LEGENDRE à Vitré ;

Considérant que le site sera destiné à accueillir l'activité espace vert et sous traitance industrielle de l'association ;

Considérant que l'association prévoit la construction d'un bâtiment d'environ 1 100 m², d'une aire de stockage extérieur et d'une zone de stationnement ;

Considérant que la vente aura lieu moyennant le prix de 60 € HT/m² soit 317 340 € HT (trois cent dix-sept mille trois cent quarante euros hors taxes) ;

Considérant que le prix définitif sera fixé en fonction de la superficie qui sera déterminée après le mesurage et le bornage qui seront réalisés par un géomètre ;

Considérant que la cession de ce foncier est soumise à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, (recours des tiers, retrait administratif et déféré préfectoral) et de toutes autorisations administratives nécessaires pour la réalisation du projet ;

Considérant que l'association FILEAS s'engage à signer le protocole d'accord ci-annexé ;

Il vous est proposé :

- D'approuver la cession de la parcelle CK 258p, située ZAC la Roncinière à VITRE, d'une surface de 5289 m², à parfaire ou à diminuer selon bornage définitif, au profit de l'association FILEAS ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, moyennant un prix de cession de 60 € HT/m² soit un montant total de 317 340 € HT (trois cent dix-sept mille trois cent quarante euros hors taxes), selon le mesurage définitif, auquel s'ajoutera la TVA qui sera fixé par le notaire.
- D' approuver les modalités de cession fixées dans le protocole d'accord joint en annexe ;
- De préciser que la signature de l'acte authentique interviendra impérativement dans les 6 mois suivant l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi que de toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du projet ;
- De préciser que l'acte de vente sera reçu en l'Étude des Remparts, notaire à VITRE. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_298-DE

DC_2026_298

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant, notamment le protocole d'accord et l'acte notarié qui suivra.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 65

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.